Date de dépôt : 15 avril 2015

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la pétition « pour un prolongement de la ligne du TCOB au plus tard en 2018 et pour une amélioration de la desserte du centre régional de Bernex par les transports publics »

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 10 octobre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Vu les reports successifs du prolongement de la ligne du TCOB jusqu'à Vailly décidés par le Conseil d'Etat;

vu les conséquences des nouveaux horaires et tracés TPG des lignes K et L entrés en vigueur le 15 décembre 2013;

les pétitionnaires demandent au Grand Conseil :

- 1. de tout mettre en œuvre pour que le prolongement de la ligne du TCOB jusqu'à Vailly soit mis en œuvre au plus tard en 2018;
- 2. de tout mettre en œuvre pour que l'étude des améliorations de la desserte du centre régional de Bernex pour tous les villages de la commune et de la Champagne soit effectuée et tienne compte de l'avis des usagers et des habitant-e-s des communes concernées.

p.a. M^{me} Béatrice Beuchat Les Verts, section de Bernex et de la Champagne 33, route de Pré-Marais 1233 Bernex N.B. 521 signatures p.a. M^{me} Guylaine Antille-Dubois Les Socialistes, section de Bernex et de la Champagne 129, route de Lully 1233 Bernex P 1898-B 2/3

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La présente pétition est en relation avec la pétition 1906, notamment en ce qui concerne la demande d'amélioration de la desserte en transports publics du centre régional de Bernex. Sur ce premier point, le Conseil d'Etat a avalisé le changement de tracé pour la ligne L, qui traverse à nouveau le village de Bernex, depuis le changement horaire des Transports publics genevois (TPG) du 14 décembre 2014. C'est parce qu'il y avait un trop grand nombre de bus traversant le village de Bernex, que la desserte des lignes K et L avait été modifiée et que ces lignes avaient été redirigées sur la route de Chancy. Puis, suite aux demandes des communes de Laconnex, Soral et Avusy, la ligne L a été réintégrée dans le village de Bernex, afin de permettre aux habitants de la Champagne d'accéder directement aux principaux commerces et services qu'offre Bernex, sans avoir à effectuer un transbordement avec la ligne 47 (voir le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à la pétition P 1906 du 25 février 2015).

Concernant la mise en œuvre du prolongement du tramway Meyrin-Bernex (anciennement TCOB) en 2018, les procédures et plannings décrits ci-dessous visent à y parvenir.

Tout d'abord, la procédure d'autorisation de construire, dite procédure d'approbation des plans (PAP), est actuellement en cours à la Confédération auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). L'autorisation de construire, via la décision d'approbation des plans (DAP), est prévue dans le courant de l'année 2015. Cela permettra ainsi d'effectuer la dernière phase d'étude (phase d'exécution) durant les années 2016-17, avant de démarrer les travaux en 2018.

En second lieu, les financements nécessaires à la réalisation du prolongement de la ligne de tram sont bien inscrits au plan décennal d'investissements du canton (PDI 2014-2023), à partir de l'année 2018. Les travaux d'actualisation du PDI sont en cours.

Enfin, le planning projeté de réalisation du prolongement du tram correspond à celui du développement urbain planifié dans le cadre du grand projet Bernex, car cette extension doit être réalisée en même temps que celui-ci.

Il convient de noter que l'amélioration de la desserte du centre régional de Bernex en transports publics s'inscrit dans les réflexions préalables à la rédaction du Plan directeur des transports collectifs 2019-2023. Les travaux ont en effet débuté dans le courant de 2014 et se poursuivront tout au long de l'année 2015. Cette démarche, initiée sous la forme d'un mandat d'études

3/3 P 1898-B

parallèles (MEP), a pour mission de proposer une évolution du réseau de surface qui tienne compte de la mise en service du RER franco-valdo-genevois et des nouvelles infrastructures de tramways à venir (prolongement du tram de Meyrin-Bernex, tram de Saint Julien, prolongements transfrontaliers, etc.). Les solutions ainsi envisagées feront l'objet d'une phase de concertation en 2016 auprès du grand public, des communes, ainsi que des associations.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : François LONGCHAMP